



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL
LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026 À 14h30, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
François-Patrick Allard
Daniel Pilon
Sarah Morgan
Caroline Decaluwe

Absents :

les conseillers : Costas Labos
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 14 h 43 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 26-09-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Sarah Morgan, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 16 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-09-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sarah Morgan, and resolved:

To adopt the agenda of the Special Meeting of September 16, 2026.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Travaux de chaussée sur les chemins Côte-de-Liesse et Rockland

RÉSOLUTION N° 26-09-02

Objet : Travaux de chaussée sur les chemins Côte-de-Liesse et Rockland

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller François-Patrick Allard, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 6 189 048,14 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026 pour les travaux de chaussées sur les chemins Côte-de-Liesse et Rockland, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie LES ENTREPRENEURS BUCARO INC., le contrat (C-2026-35) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 5 626 407,40 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

D'autoriser l'utilisation d'un montant de 3 000 000 \$ provenant des surplus accumulés affectés spécifiquement au projet de réfection du chemin de la Côte-de-Liesse, afin de financer une partie du projet.

D'imputer la dépense comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2603

Surplus accumulé affecté au projet de réfection du chemin de la Côte-de-Liesse

Imputation : Poste budgétaire: 22-300-00-711

Projet : 2026-310-09 « Réfection du chemin de la Côte-de-Liesse »

Projet : 2026-310-05 « Reconstruction de rues et trottoirs »

Contrat :	5 626 407,40 \$ (taxes incluses)
Dépense :	6 189 048,14 \$ (taxes incluses)
Crédits :	5 651 425,89 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-09-02

Subject: Pavement Rehabilitation Work on Côte-de-Liesse and Rockland Roads

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor François-Patrick Allard, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$6,189,048.14 (taxes included) within the 2026 Capital Expenditure Program (PTI) for the pavement rehabilitation work on Côte-de-Liesse and Rockland Roads, including all incidental costs, if applicable;

To award to the lowest bidder, LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. the contract (C-2026-35) for this purpose, at the unit prices submitted, for a total amount of \$5,626,407.40 (taxes included), in accordance with the tender documents;

To authorize the use of an amount of \$3,000,000 from the accumulated surplus specifically allocated to the Côte-de-Liesse road Pavement rehabilitation project, in order to finance part of the project.

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Loan By-law E-2603

Accumulated surplus allocated to the Côte-de-Liesse road pavement rehabilitation project

Appropriation: Budget account: 22-300-00-711

Project : 2026-310-09 "Réfection du chemin de la Côte-de-Liesse"

Project : 2026-310-05 "Reconstruction de rues et trottoirs"

Contract:	\$5,626,407.40 (taxes included)
Expenditure:	\$6,189,048.14 (taxes included)
Credit:	\$5,651,425.89

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Période de questions du public

Le maire ouvre la période de questions à 14 h 44, aucun citoyen n'est présent et la période de questions se termine à 14 h 44.

5. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 26-09-03

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De lever la séance à 14 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 26-09-03

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the agenda are exhausted;

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To close the meeting at 14:45.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy